

Ain

# Distance, temps d'attente, coût : ces obstacles à la santé des seniors

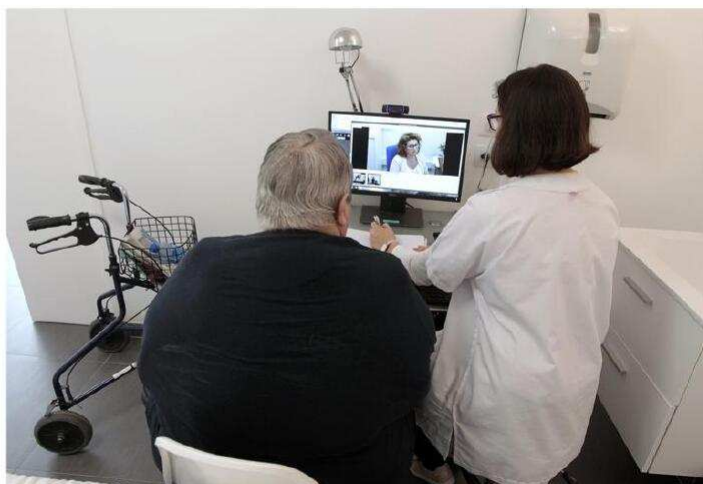
L'enquête menée par l'Union territoriale des retraités CFDT de l'Ain auprès de ses adhérents est sans appel. Les seniors ont toujours plus de difficultés pour consulter un médecin traitant, obtenir des rendez-vous auprès de spécialistes ou encore se voir proposer le dispositif « zéro reste à charge ».

« **P**as pour longtemps. » « Je viens seulement d'en trouver un. » « Je parcours 140 km aller pour consulter le médecin installé là où je travaillais auparavant ». D'après l'enquête menée récemment par l'Union territoriale des retraités CFDT de l'Ain (UTR CFDT 01), les seniors aindinois ont pour la plupart un médecin généraliste vers qui se tourner. Mais la situation reste fragile.

Les témoignages recueillis - 88 sur 400 adhérents - sont éclairants, voire inquiétants. « Une réponse sur cinq montre qu'il faut faire systématiquement plus de 20 km pour se rendre chez son médecin, ce qui n'est pas rien pour des seniors », regrette Régine Millet, secrétaire générale adjointe de l'antenne locale.

## La télémédecine, peu utilisée

Elle constate aussi que 2/3 des personnes interrogées utilisent Doctolib pour obtenir un rendez-vous, tandis que la ca-



Particularité dans l'Ain : tous les médecins généralistes sont en secteur I. Ils ne pratiquent pas de dépassement d'honoraires. Une « tradition déontologique ». Photo d'illustration Guillaume Bonnefont

bine de télémédecine est très peu utilisée. « Et cela se comprend au regard du public, même si on n'est pas tous démunis face aux technologies et à l'informatique ».

« Concernant les spécialistes, l'accès est encore beaucoup plus compliqué et les dépassements d'honoraires sont pratiqués systématiquement alors qu'on dit qu'ils doivent être pratiqués avec 'tact et mesure', décrit encore la secrétaire générale adjointe de l'UTR

CFDT retraités. S'il est possible de négocier avec les chirurgiens « pour diminuer le montant à réclamer », d'autres professions comme les anesthésistes semblent beaucoup moins ouvertes à la discussion, « d'autant qu'ils sont imposés par le chirurgien ».

## Les zones rurales à faible pouvoir économique très touchées

« Une fois sur deux, les gens ne sont pas informés au préala-

ble. On aimerait s'entretenir sur ces questions avec le Conseil de l'ordre des médecins, et en particulier sur la question de l'installation des médecins ».

Suivant le secteur géographique, les seniors ne sont pas tous égaux. « Le nord-ouest du département, du côté du Val-de-Saône et de la Haute-Bresse, est carencé. Une partie du Buguey également : le haut Buguey, le Valromey et le Pays de Gex. Ce sont des zones rurales à fai-

ble pouvoir économique », note un représentant du Conseil départemental de la citoyenneté et pour l'autonomie (CDCA).

L'antenne locale de la CFDT retraités a sollicité un rendez-vous avec l'Agence régionale de santé (ARS). « On pense aussi contacter la Caisse primaire d'assurance maladie », assure Georges Peyrard, secrétaire général de l'UTR CFDT 01.

## Jusqu'à six mois pour obtenir un rendez-vous chez un kiné

L'enquête menée, en réalité, à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, fait émerger les mêmes problématiques, avec des « difficultés aux soins de rééducation et notamment aux soins de kinésithérapeutes, jusqu'à six mois pour obtenir un rendez-vous ». « Il faut prendre un rendez-vous chez le kiné avant de se casser la jambe », ironise Georges Peyrard.

Enfin, plus de la moitié des professionnels médicaux et paramédicaux ne proposent pas spontanément l'offre « 100 % santé » également appelée « zéro reste à charge ». Dans l'Ain, c'est encore pire, 82 % des répondants n'ont eu aucune information sur ce dispositif permettant d'accéder à des lunettes, des aides auditives ou des prothèses dentaires entièrement prises en charge par l'Assurance maladie et les mutuelles.

● Julia Beaumet

## Bientôt un deuxième médecin salarié par le Département

Avec seulement 6,4 médecins généralistes pour 10 000 habitants dans l'Ain contre 8,7 au niveau national, Martine Tabouret dit avoir conscience de l'inquiétude des Aindinois. « Elle est légitime », concède la vice-présidente du conseil départemental, qui avance toutefois « les actions volontaires » pour tenter de stopper l'hémorragie. « Le Département salarié déjà un médecin et un deuxième va être installé sans tarder. Six sont par ailleurs en négociations salariales », confie l'élue qui rappelle que « ce n'est pas si facile que cela ».

Si la Saône-et-Loire compte déjà 70 médecins salariés, l'Ain veut rester « sur du libéral ». « Notre stratégie est d'installer des jeunes médecins dans des maisons de santé où il y a déjà des libéraux pour qu'ils aillent vers du libéral. En discutant avec le monde médical, on voit que cela correspond davantage à leurs attentes », poursuit la vice-présidente du Dépar-



Martine Tabouret est vice-présidente du conseil départemental, déléguée à la démographie médicale et l'autonomie. Photo d'archives Catherine Aulaz

tement. Elle évoque « toute une pénurie à répartir, pas une richesse », et pourtant, « notre département, cerné par Lyon et Genève, a des atouts ».

## Témoignage/ « Un dépassement d'honoraires surprise à la fin du séjour »

Lorsque le mari de Marie-Jo Rivat est victime d'un décollement de la rétine en 2022, il est adressé en urgence dans une clinique privée de l'Ouest lyonnais. « À la fin du séjour, nous avons eu la surprise d'avoir à régler un dépassement d'honoraires non remboursés », explique cette habitante de Saint-Denis-lès-Bourg. Rien de semblable en revanche lorsqu'un proche a été envoyé à l'hôpital public Louis-Pradel à Lyon. « Tout a bien été organisé, les soins de kiné anticipés, les rendez-vous avec une assistante sociale et une diététicienne programmés. Nous n'avons eu à régler aucun dépassement d'honoraires ».

## « 70 % des commerçants ne jouent pas le jeu du 100 % santé »

Elle s'occupe également d'un oncle en Ehpad à Saint-Rambert-en-Bugey. « Avec ses 1 500 € de retraite agricole, il doit assumer un loyer mensuel avoisinant les



Ex-secrétaire générale de l'Union territoriale des retraités CFDT, Marie-Jo Rivat a connu diverses expériences plus ou moins heureuses avec les services médicaux et professionnels paramédicaux. Photo d'archives Catherine Aulaz

2 000 €. Il avait besoin de changer son appareil auditif. Au départ, on nous a proposé des appareils avec batterie, assez onéreux. J'ai réclamé le 100 % santé, offrant une prise en charge des frais à 100 % par l'Assurance maladie et les

complémentaires santé. Cela ne nous a pas été proposé spontanément mais mon oncle a finalement pu en bénéficier. On sait que 70 % des commerçants ne jouent pas le jeu », regrette Marie-Jo Rivat.